
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS

15 DECEMBRE 2016

Les membres du conseil communautaire des communes se sont réunis, à PONTGIBAUD, salle réunion de la Communauté de Communes – 5 rue du Frère Genestier, sous la présidence de Monsieur MULLER Lionel.

Date de convocation : 09/12/2016
Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres votants : 19

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, LEROY Anthony, GUILLOT Gérard, COURTADON Geneviève (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, KLOSTER Françoise, CAILLOUX Luc, CERCY Jean-Paul (Chapdes-Beaufort), SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, CHOMETTE Odile (La Goutelle), SERVIERE Gilles (MONTFERMY), OUACHEM Jean-Pierre, RABAT Jean-Louis, BOURGAILH Mathias (Pontgibaud), TIXERONT Gérard, TEISSANDIER Eliane (St Jacques d'Ambur), GIRAUD-VIALETTE Janette

Excusés : DO COUTO Séverine (Pouvoir à Françoise KLOSTER), GALICHET Julien, GOY Jean-Paul

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre OUACHEM

Le compte-rendu du Conseil communautaire du 6 Décembre 2016 est validé à l'unanimité.

TRAVAUX

DEPÔT AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Dans le cadre du groupement de commande pour la réalisation des diagnostics accessibilité et afin de signer et de déposer l'Agenda d'Accessibilité Programmée en Préfecture, le cabinet retenu GINGER CEBPT nous propose la programmation suivante pour rendre accessible le gymnase de Pontgibaud :

ANNEE	NATURE DE L'ACTION
2016	Remise en état des sanitaires handicapés.
2017	Rénovation des cheminements extérieurs et, mise en place d'un cheminement présentant un contraste visuel et tactile par rapport à son environnement (Bande de guidage, clous podotactiles). Mise en place d'une signalétique extérieure en direction de l'entrée du Gymnase visible, lisible et compréhensible. Réfection des peintures des deux places de stationnement PMR après reprise de l'enrobé.
2018	Dans l'un des vestiaires rattraper les décalages de niveau (marches) par la mise en place de rampes amovibles. Compléter la signalétique antérieure.

Chiffrage prévisionnel TTC (€) :

2016	2017	2018	TOTAL
600,00 €	2 760,00 €	2 160,00 €	5 520,00 € TTC

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres :

- **APPROUVE** l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans
- **AUTORISE** le Président à signer l'Agenda d'Accessibilité Programmer et à la déposer en Préfecture du Puy-de-Dôme
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

**CHOIX DU PRESTATAIRE CT/SPS – PROJET IMMOBILIER D'ENTREPRISES / 3 LOGEMENTS
BROMONT-LAMOTHE**

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un immobilier d'entreprises et de 3 logements dans le bâtiment situé sur les parcelles cadastrales n°265/266/267/268 section AP avenue des Combrailles à Bromont-Lamothé, une consultation a été lancée le 08/12/2016 pour une mission de CONTRÔLE TECHNIQUE et de SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE.

3 prestataires ont répondu à la consultation :

PRESTATAIRE	VILLE	Prix HT CT	Prix HT SPS	PRIX TOTAL HT	CLASSEMENT
ALPES CONTROLES	CLERMONT-FERRAND (63)	2 720,00 €	1 830,00 €	4 550,00 €	1
APAVE	CLERMONT-FERRAND (63)	3 100,00 €	2 778,00 €	5 878,00 €	2
VERITAS	COURNON D'AUVERGNE (63)	3 130,00 €	3 325,00 €	6 455,00 €	3

Il est proposé de retenir le prestataire **ALPES CONTRÔLES** pour la réalisation des missions de CONTRÔLE TECHNIQUE et de SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE pour un montant total de **4 550 € HT**.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres :

- **ENTERINE** la proposition de **RETIENT** du prestataire ALPES CONTROLES pour la réalisation de ces missions ;
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches pour le bon déroulement de ces missions.

**CHOIX DU PRESTATAIRE CT/SPS – PROJET SALON DE COIFFURE / 2 LOGEMENTS-
CHAPDES-BEAUFORT**

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un salon de coiffure et de 2 logements dans le bâtiment situé sur la parcelle cadastrale n°508 section AS rue de la Chartreuse à Chapdes-Beaufort, une consultation a été lancée le 08/12/2016 pour une mission de CONTRÔLE TECHNIQUE et de SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE.

4 prestataires ont répondu à la consultation :

PRESTATAIRE	VILLE	Prix HT CT	Prix HT SPS	PRIX TOTAL HT	CLASSEMENT
ALPES CONTROLES	CLERMONT-FERRAND (63)	2 230,00 €	1 590,00 €	3 820,00 €	1
APAVE	CLERMONT-FERRAND (63)	2 080,00 €	2 258,00 €	4 338,00 €	2
SOCOTEC	CLERMONT-FERRAND (63)	2 425,00 €	2 384,25 €	4 809,25 €	3
VERITAS	COURNON D'AUVERGNE (63)	2 120,00 €	2 731,25 €	4 851,25 €	4

Il est proposé de retenir le prestataire **ALPES CONTRÔLES** pour la réalisation des missions de CONTRÔLE TECHNIQUE et de SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE pour un montant total de **3 820 € HT**.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres :

- **ENTERINE** la proposition de **RETIENT** le prestataire ALPES CONTROLES pour la réalisation de ces missions ;
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches pour le bon déroulement de ces missions.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**PROJET IMMOBILIER D'ENTREPRISES / 3 LOGEMENTS A BROMONT-LAMOTHE**

Le projet prévoit l'acquisition et la rénovation d'un bâtiment à vocation économique et de logements locatifs situés avenue des Combrailles à Bromont-Lamothé, sur les parcelles cadastrales n°265/266/267/268 section AP. Ce projet économique prévoit l'aménagement d'un immobilier d'entreprises au rez-de-chaussée du bâtiment visant à accueillir une activité de bar/tabac/presse et un institut de beauté afin de maintenir l'activité sur le territoire. L'étage du bâtiment sera réhabilité en vue d'y aménager 3 logements locatifs conventionnés de type T2 et T3.

Le plan de financement global et détaillé pour la partie Immobilier d'entreprises et Logements est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX	435 000,00 €	FSIL	21%	125 000,00 €
MOE	36 975,00 €	CONSEIL REGIONAL - Logements	14%	81 000,00 €
AMO	7 000,00 €	CONSEIL DEPARTEMENT. – Immob d'ent.	12%	73 888,75 €
ASSURANCE/DIVERS/RESEAUX	25 000,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL - Logements	4%	21 000,00 €
IMPREVUS	30 450,00 €	TOTAL SUBVENTIONS HT	51%	300 888,75 €
SPS/CT	4 710,00 €			
ACQUISITION	49 000,00 €	PRÊT PLUS - Logements		118 976,90 €
FRAIS NOTAIRE/BORNAGE	4 000,00 €	PRÊT CLASSIQUE - Immobilier d'entreprise		185 666,25 €
TOTAL HT	592 135,00 €			
TVA (20%)	107 827,00 €	Récupération TVA		94 430,10 €
TOTAL TTC	699 962,00 €	TOTAL RECETTES		699 962,00 €

IMMOBILIER D'ENTREPRISES

DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX	240 000,00 €	CONSEIL DEPARTEMENT. - Immob d'ent.	23%	73 888,75 €
MOE	20 400,00 €	FSIL	19%	62 500,00 €
AMO	3 500,00 €	TOTAL SUBVENTIONS HT	42%	136 388,75 €
ASSURANCE/DIVERS/RESEAUX	12 500,00 €			
IMPREVUS	16 800,00 €	PRÊT CLASSIQUE - Immob. d'ent.		185 666,25 €
SPS/CT	2 355,00 €			
ACQUISITION	24 500,00 €			
FRAIS NOTAIRE/BORNAGE	2 000,00 €			

TOTAL HT	322 055,00 €		
TVA (20%)	59 111,00 €	Récupération TVA	59 111,00 €
TOTAL TTC	381 166,00 €	TOTAL RECETTES	381 166,00 €

LOGEMENTS

DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX	195 000,00 €	CONSEIL REGIONAL	30%	81 000,00 €
MOE	16 575,00 €	FSIL	23%	62 500,00 €
AMO	3 500,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL - Logements	8%	21 000,00 €
ASSURANCE/DIVERS/RESEAUX	12 500,00 €	TOTAL SUBVENTIONS HT	61%	164 500,00 €
IMPREVUS	13 650,00 €			
SPS/CT	2 355,00 €	PRÊT PLUS		118 976,90 €
ACQUISITION	24 500,00 €			
FRAIS NOTAIRE/BORNAGE	2 000,00 €			
TOTAL HT	270 080,00 €			
TVA (20%)	48 716,00 €	Récupération TVA lasm (14,5%)		35 319,10 €
TOTAL TTC	318 796,00 €	TOTAL RECETTES		318 796,00 €

Après délibération, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** le projet et son plan de financement prévisionnel tels que présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à déposer le permis de construire,
- **AUTORISE** le président à déposer les demandes de subventions envisagées et demandes de financement prévisionnel auprès des organismes concernés, comme présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

PROJET SALON DE COIFFURE / 2 LOGEMENTS A CHAPDES-BEAUFORT

Le projet prévoit l'acquisition et la rénovation d'un bâtiment à vocation économique et de logements locatifs, situé rue de la Chartreuse à Chapdes-Beaufort, sur la parcelle cadastrale n°508 section AS. Ce projet économique prévoit l'aménagement d'un salon de coiffure au rez-de-chaussée du bâtiment afin de maintenir l'activité sur le territoire. En l'absence d'initiative privée, et compte-tenu du volume des travaux à réaliser, la collectivité se propose de porter une opération immobilière avec l'aménagement de deux logements locatifs conventionnés de type T3 duplex situés au 1er étage de l'immeuble. Dans le souci d'alléger la charge locative au futur exploitant du salon de coiffure, la Communauté de Communes sera amenée à solliciter l'Etat au titre de la DETR.

Le plan de financement global et détaillé pour la partie Salon de coiffure et Logements est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX	267 500,00 €	CONSEIL REGIONAL - Logements	14%	54 000,00 €
MOE	20 062,50 €	DETR - Salon de coiffure	14%	52 689,00 €
AMO	7 000,00 €	CONSEIL DEPARTEMENT. - Salon coiff.	11%	43 907,50 €
ASSURANCE/DIVERS/RESEAUX	30 000,00 €	CONSEIL DEPARTEMENT. - Logements	4%	14 000,00 €
IMPREVUS	22 737,50 €	TOTAL SUBVENTIONS HT	43%	164 596,50 €

SPS/CT	3 960,00 €			
ACQUISITION	30 000,00 €	PRÊT PLUS - Logements		140 889,65 €
FRAIS NOTAIRE/BORNAGE	4 000,00 €	PRÊT CLASSIQUE - Salon de coiffure		89 433,50 €
TOTAL HT	385 260,00 €			
TVA (20%)	70 252,00 €	Récupération TVA		60 592,35 €
TOTAL TTC	455 512,00 €	TOTAL RECETTES		455 512,00 €

SALON DE COIFFURE

DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX	133 750,00 €	DETR - Salon de coiffure	28%	52 689,00 €
MOE	10 031,25 €	CONSEIL DEPARTEMENT. - Salon coiff.	24%	43 907,50 €
AMO	3 500,00 €	TOTAL SUBVENTIONS HT	52%	96 596,50 €
ASSURANCE/DIVERS/RESEAUX	15 000,00 €			
IMPREVUS	11 368,75 €	PRÊT CLASSIQUE - Salon de coiffure		89 433,50 €
SPS/CT	1 980,00 €			
ACQUISITION	8 400,00 €			
FRAIS NOTAIRE/BORNAGE	2 000,00 €			
TOTAL HT	186 030,00 €			
TVA (20%)	35 126,00 €	Récupération TVA (20%)		35 126,00 €
TOTAL TTC	221 156,00 €	TOTAL RECETTES		221 156,00 €

LOGEMENTS

DEPENSES		RECETTES		
TRAVAUX	133 750,00 €	CONSEIL REGIONAL - Logements	27%	54 000,00 €
MOE	10 031,25 €	CONSEIL DEPARTEMENT. - Logements	7%	14 000,00 €
AMO	3 500,00 €	TOTAL SUBVENTIONS HT	34%	68 000,00 €
ASSURANCE/DIVERS/RESEAUX	15 000,00 €			
IMPREVUS	11 368,75 €	PRÊT PLUS		140 889,65 €
SPS/CT	1 980,00 €			
ACQUISITION	21 600,00 €			
FRAIS NOTAIRE/BORNAGE	2 000,00 €			
TOTAL HT	199 230,00 €			
TVA (20%)	35 126,00 €	Récupération TVA lasm (14,5%)		25 466,35 €
TOTAL TTC	234 356,00 €	TOTAL RECETTES		234 356,00 €

Après délibération, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** le projet et son plan de financement prévisionnel tels que présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à déposer le permis de construire,
- **AUTORISE** le président à déposer les demandes de subventions envisagées et demandes de financement prévisionnel auprès des organismes concernés, comme présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

PROJET DE PHARMACIE/CLINIQUE DENTAIRE - PONTGIBAUD

En l'absence de soutien des bailleurs sociaux à l'investissement dans nos centres bourgs, la Communauté de Communes a engagé une étude afin d'étudier la faisabilité d'un projet de réaménagement de l'Hôtel restaurant « Les Négociants » et de ses annexes, situés place de la République à PONTGIBAUD. En effet, l'opportunité de vente de ce complexe pourrait permettre le développement d'activités et la pérennité des services sur le bourg centre de Pontgibaud.

Cette opportunité immobilière, rare sur la Commune de Pontgibaud, au vu des contraintes urbanistiques et environnementales, pourrait se diviser en 3 lots.

Il est envisagé d'y aménager :

- au RDC : une pharmacie, répondant aux nouvelles exigences de la profession et permettant le regroupement des 2 pharmacies actuelles, grâce à une extension sur la terrasse actuelle, afin d'assurer leur pérennité et l'attractivité du centre bourg.
- Au 1^{er} étage : une clinique dentaire
- Dans le logement à l'arrière : une extension de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle, pour répondre aux besoins des nombreux professionnels qui souhaiteraient venir s'installer sur Pontgibaud et ne pouvant intégrer la MSP en cours d'aménagement au vu de sa capacité déjà consommée

La condition inéluctable à la continuité du projet était la vente à la Communauté de Communes d'une partie de la terrasse actuelle afin d'envisager un agrandissement du bâtiment. Le conseil municipal de Pontgibaud a voté favorablement.

Dans l'hypothèse où les différents porteurs de projet acceptent les conditions juridiques et financières proposées de la Communauté de Communes afin que ce projet soit viable et équilibré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents souhaite que soit pérennisé ce projet dans la future entité intercommunale et que la nouvelle Intercommunalité « Chavanon Combrailles et Volcans » s'approprie le dossier et le poursuive.

SANTE

AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX – MSP - PONTGIBAUD

Suite aux modifications imposées par les services de l'Etat du aux risques inondations sur Pontgibaud, des avenants au marché de travaux avec les entreprises retenues concernant le projet de Maison de Santé pluriprofessionnelle sont à prévoir :

N°Lot	Intitulé du Lot	ENTREPRISES	HT Base	HT Modifié	HT Avenant
1	TERRASSEMENT - FONDATIONS SPECIALES	INFRACO - DACQUIN	115 000,00 €	74 770,00 €	-40 230,00 €
2	DEMOLITIONS - GROS ŒUVRE	SARL SMC FAURE	255 000,00 €	238 436,62 €	-16 563,38 €
3	ETANCHEITE - COUVERTURE ZINC	SOPREMA	48 920,44 €	45 988,57 €	-2 931,87 €
4	ENDUITS EXTERIEURS	SAS. E.T.I.	16 674,39 €	15 430,71 €	-1 243,68 €
5	MENUISERIES EXTERIEURES	POLAGRET	64 800,00 €	60 557,00 €	-4 243,00 €
6	SERRURERIE - METALLERIE	SAS BOURDOULEIX	8 800,00 €	5 974,21 €	-2 825,79 €
7	MENUISERIES INTERIEURES	EURL LOPITAUX	39 963,74 €	37 334,12 €	-2 629,62 €
8	PLATRERIE - PEINTURE - FAUX PLAFONDS	PERETTI	88 840,32 €	78 113,98 €	-10 726,34 €
9	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	PAÏS SOLS SARL	24 800,00 €	23 878,68 €	-921,32 €
10	CARRELAGE - FAIENCES	SCOP CARREAU PLUS	21 250,00 €	16 820,21 €	-4 429,79 €
11	VRD - ESPACES VERTS	GATP	25 417,83 €	25 027,43 €	-390,40 €
12	CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE	AC2S	140 594,60 €	136 327,76 €	-4 266,84 €
13	ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	CCE	110 000,00 €	105 000,00 €	-5 000,00 €
Total			960 061,32 €	863 659,29 €	-96 402,03 €

Après délibération, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** les montants de marchés avec les entreprises comme présentés ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants correspondants et tous les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre.

PLAN DE FINANCEMENT – MSP - PONTGIBAUD

Compte tenu des différentes modifications ayant été apportées au projet concernant l'aménagement d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Pontgibaud, le plan de financement doit être revu. Il est proposé le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES HT		
TRAVAUX	863 659,29 €	DETR	12%	150 000,00 €
ACQUISITION	170 000,00 €	FNADT	8%	100 000,00 €
FRAIS D'ETUDES ET MOE	149 654,29 €	FRADDT	19%	240 614,00 €
GESTION DE PROJET	36 855,18 €	FEADER	17%	220 000,00 €
IMPREVUS 4%	40 046,92 €			
TAXES et DIVERS	11 130,69 €			
TOTAL DEPENSES HT	1 271 346,37 €	TOTAL SUBVENTION	56%	710 614,00 €
Variation évolution 1%	12 713,46 €	EMPRUNT CDC 0%		150 000,00 €
TOTAL DEPENSES HT	1 284 059,83 €	EMPRUNT CDC 1,64%		455 417,22 €
TVA	256 811,97 €	Récupération FCTVA		212 127,12 €
TOTAL DEPENSES TTC	1 528 158,34 €	TOTAL RECETTES		1 528 158,34 €

Après délibération, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **ENTERINE** le plan de financement présenté ci-dessus et **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

ACQUISITION D'UNE UNITE DE RADIOLOGIE AU SEIN DE LA MSP DE PONTGIBAUD

La population des Combrailles, de manière générale se déplace sur les hôpitaux de Riom, Clermont et Beaumont principalement. 28% des examens réalisés se font au Pôle santé République, 24% à Riom, 13% à la clinique de la Chataigneraie.

Installer une unité de radiologie dans les Combrailles permettrait d'éviter un certain nombre de déplacement et raccourcirait les temps d'attente pour les patients et permettrait notamment de répondre à la nécessité des personnes âgées, notamment des maisons de retraite du territoire de pouvoir avoir accès à ce service de proximité. Actuellement aucune maison de santé en Auvergne ne propose ce service et l'ARS s'est engagée à soutenir cette initiative innovante et nécessaire.

Le projet de MSP de Pontgibaud prévoit de pouvoir accueillir une unité de radiologie pour répondre à ce besoin (salle de radiologie dédiée pouvant accueillir un public en brancard).

Après différentes réflexions sur les possibilités de mise en œuvre de ce service sur le territoire en lien avec l'Association Avenir Santé Combrailles et Yoann MARTIN, Président de l'Association des Professionnels de santé de Pontgibaud Sioule et Volcans, en contact avec les différents services hospitaliers auvergnats propose l'organisation suivante :

- Le Pôle Santé République (PSR) a donné son accord et souhaite s'investir dans le projet, un manipulateur radio serait employée/mise à disposition à temps partiel sur la MSP de

Pontgibaud. Les clichés seraient transmis via la télémedecine aux radiologues du PSR qui retransmettront les résultats à la MSP.

Pour cela, le PSR se rémunère directement avec les patients et rétrocédera 60% de l'activité à l'Association Avenir Santé Combrailles.

- La Communauté de Communes prévoit d'investir dans le matériel afin de bénéficier des fonds européens. Le projet prévoit l'acquisition d'une unité de radiologie comprenant une salle de radiologie télécommandée numérisée par capteur, interface, logiciel de lecture, archivage, ainsi que la maintenance sur 3 ans.

Il est proposé le plan de financement suivant :

ACQUISITION MATERIEL DE RADIOLOGIE - MSP PONTGIBAUD			
DEPENSES HT		RECETTES HT	
MATERIEL DE RADIOLOGIE + MATERIEL INFORMATIQUE DE TRANSFERT DES DONNEES	180 230,00 €	DETR	54 069,00 €
		LEADER	90 115,00 €
		AUTOFINANCEMENT	36 046,00 €
TOTAL DEPENSES HT	180 230,00 €	TOTAL RECETTES HT	180 230,00 €
TVA 20%	36 046,00 €	Récupération FCTVA 16,404 %	29 564,93 €
		AUTOFINANCEMENT	6 481,07 €
TOTAL DEPENSES TTC	216 276,00 €	TOTAL RECETTES TTC	216 276,00 €

L'autofinancement restant à charge de la Communauté de Communes s'élèverait à 42 527,07 € qui sera compensé sur 5 années par le versement d'un loyer de la part de l'Association Avenir santé Combrailles qui demandera le Fond d'Investissement Régional (FIR) pour un montant de 50 000 € correspondant à la participation de l'ARS pour le soutien à cette initiative.

La maintenance sera couverte par l'Association Avenir Santé Combrailles dans le cadre du reversement des 60% des bénéfices d'activités du PSR.

Après délibération, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **ENTERINE** le plan de financement présenté ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à déposer les demandes de subvention et à contractualiser avec l'Association Avenir Santé Combrailles
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

HABITAT

FOND DE CONCOURS - ETUDE DE FAISABILITE – PROJET MARPA / UNITES DE VIE

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence Habitat et de son Programme Local d'Habitat (PLH) prévoit l'accompagnement à la création de logements répondant aux besoins de publics fragilisés sur le territoire. 2 projets de cette nature sont en cours de réflexion sur le territoire intercommunal :

- La commune de LA GOUTELLE, dans le cadre de son travail sur la mise en œuvre d'un PLU, vient de lancer une étude de faisabilité afin d'étudier les possibilités d'implanter une MARPA ou Petites Unités de Vie, sur une parcelle située en centre bourg à proximité des services publics et des commerces.

La commune a retenu le prestataire ASCOREAL pour un montant de 2760 € HT et demande à la Communauté de Communes un fond de concours à hauteur de 50 % du montant de l'étude.

- La commune de BROMONT-LAMOTHE, a engagé une réflexion pour réaménager l'ancienne école afin d'y accueillir une Unité de Vie adaptés aux personnes âgées et/ou intergénérationnelle.

Après délibération, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **S'ENGAGE** à financer à hauteur de 50 % du coût les études de faisabilité dans le cadre des réflexions menées sur le développement et la création de logements adaptés et innovants à destination de public publics fragilisés
- **VALIDE** l'attribution d'un fond de concours à la commune de LA GOUTELLE d'un montant de 1380 € pour financer l'étude de faisabilité en cours
- **AUTORISE** le Président engager toutes les démarches pour la bonne mise en œuvre de cette décision.

RESSOURCES HUMAINES

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION – 2^{ème} CLASSE

Afin de pourvoir au remplacement du directeur de l'Accueil de Loisirs, au vu de la fiche de poste et du développement des missions et suite au lancement d'une procédure de recrutement, il est proposé de créer un poste d'Adjoint d'animation territorial – 2^{ème} classe – CAT C, à compter du 19/12/2016.

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **ENTERINE** la création d'un poste d'Adjoint d'animation territorial – 2^{ème} classe à compter du 15/12/2016.
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches pour la bonne mise en œuvre de ce poste et de son recrutement.

REGIME INDEMNITAIRE 2016

Au vu des responsabilités exercées et compétences requises de l'agent recruté sur le poste de directeur d'Accueil de Loisirs, il est proposé le régime indemnitaire suivant :

Prime	Catégorie d'agent	Montant de référence	Coefficient	Crédit global annuel 2016
IAT	Adjoint d'Animation	451,98	8	3615.84

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** l'ouverture des crédits nécessaires et **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches pour l'attribution de cette indemnité comme présentée ci-dessus.

ACQUISITION – MISE EN PLACE RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE / DEMANDE SUBVENTION LEADER

Afin d'organiser la mise en réseau des bibliothèques et d'apporter une amélioration du service en harmonisant les pratiques, un recensement des besoins de l'ensemble du réseau a été réalisé. L'objectif de la mise en réseau pour permettre d'enrichir l'offre documentaire, faciliter l'accès aux documents, animer avec des actions courantes ou ponctuelles mais également dynamiser, professionnaliser, innover avec pour objectif d'offrir des bibliothèques plus performantes aux habitants de la communauté de Communes.

La mise en réseau nécessite l'acquisition de matériel informatique, de mobilier et de logiciel de gestion des collections partagés.

Cette mise en place peut être financée par le fond européen LEADER.

Il est proposé le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Logiciel informatique ORPHEE	5700 €	LEADER	20 560 €
Matériel informatique	8000 €	Autofinancement	5140 €
Mobilier	12 000 €		
TOTAL DEPENSES	25 700 €	TOTAL RECETTES	25700 €

Après délibération, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **ENTERINE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à déposer les demandes de subvention et à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

DIVERS

LOCAL MIS A DISPOSITION DES RESTOS DU CŒUR

La mise à disposition de locaux pour accueillir le local des restos du cœur est actuellement assurée par la seule commune de Bromont Lamothe. Au vu du bilan de l'activité des restos du cœur, les bénéficiaires sont issus de nombreuses communes de la future entité intercommunale et communes voisines.

Cette activité, tenant à cœur les élus et dans le but de pouvoir assurer la solidarité intercommunale pour cette activité, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents souhaite que la nouvelle Intercommunalité « Chavanon Combrailles et Volcans » s'approprie le dossier afin d'apporter une solution concertée avec l'ensemble des communes bénéficiaires y compris les communes voisines à la future entité intercommunale, Saint-ours les roches et Pulvérières.